

Cahier de revendications de la FEDOM 2017

Synthèse

- Il faut trouver de nouveaux moyens financiers pour le secteur. L'assurance autonomie est une possibilité mais ce n'est pas la seule piste à promouvoir. Il ne faut pas perdre de vue la question de l'utilisation de moyens liés au transfert de l'APA.
- La priorité c'est **l'augmentation des contingents AF** avec une norme de croissance et la mise en œuvre de **contingents AM sociale et GAD**.
- La réforme du décret SAFA doit d'ailleurs permettre d'intégrer dans les textes ces deux dernières innovations en clarifiant la complémentarité des métiers et des titres d'accès afin de stimuler le recrutement du personnel pour notre secteur d'activité.
- Cette réforme importante devrait également améliorer les normes d'encadrement et favoriser l'accès aux services dispensés par les SAFA en révisant le barème de contribution des bénéficiaires.
- Il faut veiller à ce que la **réforme APE** et l'éventuelle suppression des **provinces** ne produisent **pas de pertes financières pour les SAFA**.
- Le **financement des Fédérations** est nécessaire si l'on veut que celles-ci soient en capacité de réfléchir et de piloter ces importantes réformes du secteur.



Développement

• Pour faire face aux besoins croissants en termes d'aide à domicile, il faut trouver des moyens financiers supplémentaires.

La mise en œuvre d'une **assurance autonomie wallonne** est une possibilité mais d'autres pistes peuvent être activées.

Nous détaillons, dans un Powerpoint spécifique, les points de vigilance de la mise en œuvre de l'AA (voir document en annexe).

• Si des moyens financiers sont dégagés, ils doivent être mis en priorité sur la création d'une norme de croissance pluriannuelle des contingents AF RW (3 à 5 %).

En outre, nous attendons la **création d'un contingent d'heures AM sociales** et que l'on clarifie la distinction entre les publics aidés par les AM TS et les AM sociales.

Pour couvrir les besoins d'aide en soirée, nuit, WE et jours fériés, il faudra développer un contingent d'heures GAD.

 Tous ces métiers devraient être légiférés dans un décret régissant les SAFA et précisant les statuts professionnels, les titres d'accès, la répartition des missions d'aide, les publics aidés, l'encadrement dont ils disposent, la formation continuée qui leur sera octroyée.



• Pour pouvoir engager le personnel qualifié nécessaire à la réalisation des projets d'aide, il faudra **augmenter le nombre de cessions de formation** délivrant les titres d'accès aux métiers du domicile et favoriser les parcours emploi/formation et la transition professionnelle entre AM sociale et AF.

Chaque métier devra disposer d'un cadre réglementaire établissant la tarification d'une contribution du bénéficiaire. Cela permettra d'éviter la concurrence entre opérateurs. Cette tarification devra être adaptée pour les bénéficiaires relevant d'une aide particulièrement intensive et pour les bénéficiaires disposant de faibles revenus.

 Les normes d'encadrement assurées par le personnel social, le personnel administratif et le personnel de direction doivent être adaptées et fixées en regard de l'évolution des prises en charge et de la complexification des situations suivies.

Il faut impérativement revoir ces normes d'encadrement.

 Une réforme des subventions APE est en cours de préparation. Il faut qu'elle permette de simplifier la gestion du dispositif pour le Forem/DGO6 et pour les entreprises en ne fragilisant pas un système de financement déjà précaire pour les associations.

Nous demandons que le nouveau système d'emplois tournants APE prévu par la Ministre Tillieux soit abandonné et que l'on utilise le budget PTP pour créer une aide à l'emploi combinable avec les réductions groupes cibles décidées par le précédent Gouvernement wallon.

• Si la **suppression des Provinces** était décidée, nous souhaitons que le Gouvernement wallon veille à ce que la tutelle récupère une partie des moyens financiers pour compenser la perte des conventions négociées avec les SAFA depuis de nombreuses années.



• Les Fédérations d'employeurs jouent un rôle centralisateur dans le suivi des négociations du secteur. Elles développent historiquement une expertise technique et une connaissance quantitative et qualitative du secteur.

Elles **doivent disposer de ressources humaines suffisantes** pour pouvoir piloter l'implémentation des réformes et faciliter leur intégration par les SAFA. Il faut les soutenir par une subvention structurelle récurrente.